

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les directeurs d'école,

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'Académie

Clermont-Ferrand le 23 aout 2016

Rectorat

Cabinet

Affaire suivie par
Annabelle RAVNI
Directrice de Cabinet

Téléphone
04 73 99 30 12

Mél.
annabelle.ravni
@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

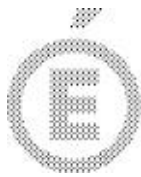
Objet : Gestion de crise et mise à disposition des coordonnées téléphoniques

Les attentats qui se sont déroulés en janvier et novembre 2015, et récemment au cours du mois de juillet 2016, nous ont montré la nécessité de mettre en place et de conforter les mesures ayant trait à la sécurité des établissements et la gestion de crise majeure. La sécurité est une responsabilité collective, et nous devons tous être préparés afin d'acquiescer les bons gestes et les bons réflexes en cas de situation grave.

Depuis les instructions de novembre et décembre 2015, vous vous êtes fortement investis sur ces thématiques, notamment avec la mise en place des PPMS, et je vous en remercie vivement.

Pour la rentrée 2016, nous devons poursuivre notre mobilisation, en développant notamment des outils d'information et de communication rapides et efficaces, permettant une diffusion d'information rapide. C'est le cas par exemple du dispositif d'alerte SMS, qui permet l'envoi simultané d'un message à un ensemble de destinataires concernés. Ce dispositif d'ores et déjà testé dans d'autres académies, et éprouvé lors des attentats qui ont eu lieu en région parisienne, nécessite de disposer des numéros de téléphone portable des personnels concernés.

Or ces numéros sont parfois de numéros personnels et non professionnels. C'est particulièrement le cas des directeurs d'école. C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir accepter que ces numéros soient répertoriés au sein d'une liste de données qui aura vocation à n'être utilisée que dans l'hypothèse d'un exercice « risques majeurs » ou de risques majeurs réels, conformément aux procédures approuvées par la CNIL.



2 / 2

De façon à respecter la législation en vigueur en matière de transmission de coordonnées à caractère personnel, je remercie les personnels concernés de bien vouloir remplir l'attestation jointe.

Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016 du 29 juillet 2016, chaque académie doit être en mesure pour le 31 août de réaliser un exercice « alerte SMS ».

C'est ainsi que l'ensemble des IA-DASEN et de leurs adjoints, des chefs d'établissement, des inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré en charge d'une circonscription, des directeurs d'école et des membres des cellules de crise académique et de tout autre personnel impliqué dans la gestion des risques majeurs, recevra le 31 août à 11 heures 45 un SMS d'alerte .

Il sera demandé à ceux qui n'auraient pas reçu de SMS de bien vouloir le signaler au référent sécurité de leur département.

Je vous remercie de votre mobilisation sur ces thématiques qui appellent la vigilance de tous.

Marie-Danièle CAMPION